

CONCOURS NATIONAL D'ELOQUENCE DES FACULTES DE PHARMACIE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

-

Article 1 - Généralités

Le concours est organisé par la société Expression Pharma (n° Siret 481 690 105 00012), représentée par son gérant Monsieur Antoine LOLIVIER et domiciliée au 2, rue de la Roquette, 75011 Paris.

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions se dérouleront sur le site internet des 15èmes Rencontres de l'Officine, jusqu'au 5 juin 2022 inclus.

Article 3 - Sélection des lauréats

Ce concours est ouvert aux étudiants des facultés de pharmacie françaises, à partir de la deuxième année.

Article 4 - Sujets

Les sujets sélectionnés porteront sur des thèmes humoristiques, d'actualité et de culture générale en lien en grande majorité avec les études pharmaceutiques et le métier de pharmacien.

Les sujets dès la première phase de sélection sont disponibles le sur le site internet des 15èmes Rencontres de l'Officine.

Article 5 - Première phase de sélection

A l'occasion de leur inscription sur le site des 15èmes Rencontres de l'Officine, les participants adresseront par email à l'adresse eloquence@revuepharma.fr une vidéo d'une minute et trente secondes maximum, portant réponse à l'un des sujets proposés sur le site internet des 15èmes Rencontres de l'Officine.

Cette réponse est un exercice d'art oratoire : un angle doit être choisi, l'argumentation doit se vouloir ordonnée et efficace, l'élocution doit être claire et interpellante.

Ces vidéos seront publiées sur la page Facebook des 15e Rencontres de l'Officine à compter du 1 décembre 2022. Les cinq candidats ayant obtenus le plus de « j'aime » seront sélectionnés, à raison d'un seul candidat par faculté.

Article 6 – Deuxième phase de sélection

Les cinq demi-finalistes seront avertis à partir du 7 juin 2022 de leur sélection par email. Les sujets de la demi-finale et de la finale leur seront alors communiqués.

La liste des demi-finalistes sera également publiée sur le site internet des 15èmes Rencontres de l'Officine et sur la page Facebook des 15e Rencontres de l'Officine.

Article 7 – Déroulement de la demi-finale

La demi-finale aura lieu le 18 juin 2022 à partir de 18h au Palais des Congrès de Paris, sis au 2, Place de la Porte Maillot, 75017 Paris, et ce, à l'occasion des 13èmes Rencontres de l'Officine.

Chaque participant disposera de cinq minutes pour effectuer sa démonstration à compter du prononcé du premier mot de son exposé.

La sélection pour la finale dépendra de l'avis du jury. Deux candidats seront finalistes.

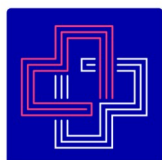
Article 8 - Déroulement de la finale

La finale se déroulera le 18 juin 2022, à la suite de la demi-finale. Les deux candidats finalistes prendront la parole durant cinq minutes afin de défendre un point de vue « pour » ou « contre » en lien avec les sujets imposés en amont.

Le jury proclamera le gagnant de la troisième Edition du concours national d'éloquence des facultés de pharmacie.

Article 7 - Jury

Le jury sera composé de professionnels des secteurs de la pharmacie et de personnalités aux profils divers (comédiens, avocats, etc.).



15^{ES} RENCONTRES DE L'OFFICINE

18, 19, 20 juin 2022 Palais des Congrès-Paris

Article 8 - Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- la qualité de l'expression orale. Ceci inclut le vocabulaire employé mais aussi l'intonation, l'aisance, l'expression, l'utilisation des supports écrits, la diction, la gestuelle.
- La qualité de l'argumentation. Ceci inclut la capacité de convaincre mais aussi les idées, l'approche, la réflexion, les exemples, le respect du sujet, la clarté des propos.
- L'attitude face au jury et les réponses aux questions. Ceci inclut notamment la spontanéité des réponses et l'attitude face aux questions.
- Le respect du temps imparti.

La présente liste est limitative. Le jury est souverain en sa décision au terme d'une délibération secrète. Les candidats s'engagent à ne pas contester sa décision.

Article 9 - Récompenses

Les récompenses seront remises à l'issue du concours.

- Première place :
 - « Grand Prix INTERFIMO ». Le gagnant se verra remettre de la part de la société INTERFIMO, partenaire du Concours National d'éloquence des Facultés de Pharmacie, un chèque de mille cinq cents euros.
 - « Palme d'Or OCP ». Un chèque de mille euros sera remis à la corpo de l'université du vainqueur
- Deuxième place : « Palme d'Argent ». Le demi-finaliste sélectionné en finale se verra remettre un chèque de sept-cents euros.
- Troisième place : « Palme de Bronze » ou « Prix du public ». Les trois demi-finalistes, se verront remettre un chèque d'une valeur de trois cent cinquante euros.

Article 10 - Droits d'images et d'auteurs

En signant ce règlement, les candidats acceptent que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou encore les photos prises à l'occasion des 15èmes Rencontres de l'Officine puissent faire l'objet d'une communication uniquement à des fins promotionnelles par la société Expression Pharma



15^{ES} RENCONTRES DE L'OFFICINE

18, 19, 20 juin 2022 Palais des Congrès-Paris

Article 11 - Droit d'accès et de rectification

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats au concours national d'éloquence disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Article 12 - Réclamations

L'inscription au Concours national d'éloquence des facultés de pharmacie emporte interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final.

La société Expression Pharma se réserve le droit d'annuler ce concours, de disqualifier des candidats si des événements l'imposent ainsi que de modifier le présent règlement.

Article 13 - Acceptation du règlement

La signature de ce règlement implique l'acceptation pure et simple de celui-ci par le candidat.

Article 14 – Signature

Fait à

Le

Signature